Envoyé en préfecture le 10/06/2020
Reçu en préfecture le 10/06/2020
Affiché le 11/06/2020
ID : 083-248300493-20200604-C_2020_055-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_055

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 04 JUIN 2020

L'an deux mille vingt , le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
71	66	63

Objet de la délibération:
Motion de soutien au personnel du Centre Hospitalier de la Dracénie cosignée par Fabien MATRAS Député de la Huitième circonscription du Var

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Alain BARALE, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Albert DAVID, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Marie-José MAUREL, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Olivier GIL, Michèle PELASSY, Nathalie PEREZ-LEROUX, Thierry PESCE, Michel PONTE, Christine PREMOSELLI, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Grégory LOEW pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Alain BOUCHER, Jean-Pierre MOMBAZET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Envoyé en préfecture le 10/06/2020
Reçu en préfecture le 10/06/2020
Affiché le 11/06/2020
ID : 083-248300493-20200604-C_2020_055-DE

Dès le début de la crise sanitaire liée au COVID-19, le Centre Hospitalier de la Dracénie s'est fortement investi et a fait preuve d'une réactivité exemplaire.

Président du Conseil de surveillance de l'établissement, le Maire de Draguignan s'est rendu sur place à plusieurs reprises et, avec le Député Matras, ont été en contact quotidien avec le Centre Hospitalier. Ils ont ainsi constaté la mobilisation sans faille de l'ensemble du personnel, mais aussi la coopération avec la médecine de ville et la clinique qui a été remarquable sur l'impulsion des Présidents et des Directeurs de chaque secteur de soins.

Dans ce contexte, le choix de ne pas octroyer la prime de 1500 Euros aux personnels du Centre Hospitalier de la Dracénie semble parfaitement injuste, alors que les autres hôpitaux du Groupe Hospitalier de territoire du Département l'ont obtenue et que la méthode de comptabilisation des cas COVID-19 ne semble pas avoir été identique partout.

Cette injustice, que le Maire et le Député dénoncent depuis plusieurs semaines, ne fera qu'augmenter la colère de l'ensemble des personnels d'un hôpital déjà impacté par le passé par les restrictions budgétaires et la désertification médicale.

Bien au-delà de la reconnaissance de la mobilisation de tout l'établissement durant la crise, une décision favorable illustrerait la volonté de conforter l'hôpital public au service des 23 communes du territoire.

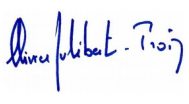
En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- solliciter Monsieur le Ministre de la Santé pour que soit attribué au personnel du Centre Hospitalier de la Dracénie le dispositif de la prime de 1500 Euros.

Cette motion sera envoyée conjointement avec le Député de la 8e circonscription, Fabien MATRAS.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.
3 ne participe(nt) pas :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Jacques LECOINTE, Gilbert GALLIANO

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/06/2020
Qualité : Président de Dracénie
Provence Verdon agglomération



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.